UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

CALENDRIER DE LA COMMISSION D'EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION

Année universitaire 2022-2023

	1ere commission	**2nde commission**
Date limite de réception des dossiers de demande par les composantes	**07/11/2022**	
Date limite de **réception** des dossiers à la DFE *ENVOI PAR COURRIEL UNIQUEMENT* *NB : possibilité d'envois échelonnés*	**10/11/2022**	
Date, horaire et lieu de réunion de la commission	**17/11/2022 de 9 h à 11 h** grande salle de la DIPA et par visioconférence	*à venir*

NB : la seconde commission est réservée aux doctorants et aux IA tardives sur dérogation.
Les étudiants qui auraient dû demander un remboursement exceptionnel avant le 31 octobre ne peuvent pas prétendre à une prolongation des délais de demande auprès de cette seconde commission.